



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Entrée dans la Vie Adulte » (EVA)

Service producteur: Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera), Division Emploi

Opportunité : avis favorable émis le 4 mai 2017 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 4 octobre 2017 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

Les thématiques de l'insertion des jeunes et de leurs conditions de vie font l'objet d'une forte demande sociale. Une première série d'enquêtes « Entrée dans la Vie Adulte » (EVA) avait été menée de 2005 à 2012 auprès des jeunes du panel d'élèves du second degré entrés en 6^e en 1995 « EVA 1995 » de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale).

Cette nouvelle série d'enquêtes EVA (« EVA 2007 ») s'appuie sur l'édition suivante du panel de la Depp, celle des entrants en 6^e en 2007. L'Insee a déjà collecté quatre vagues : deux enquêtes légères en 2013 et 2014, puis une enquête dite de tronc commun en 2015 et en 2016 ; la collecte 2017 est en cours. Il est prévu que l'enquête se poursuive jusqu'en 2023, date à laquelle les jeunes auront majoritairement 26-27 ans, afin d'obtenir un panorama le plus complet possible de l'insertion des jeunes de la cohorte. L'enquête « EVA 2007 » n'a pas connu d'évolution majeure depuis son lancement.

L'enquête EVA s'inscrit dans un dispositif également alimenté par des données collectées par la Depp et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ce qui permet d'obtenir un grand nombre d'informations sur les parcours des jeunes en formation initiale.

L'objectif du dispositif EVA est d'observer l'entrée dans la vie adulte et l'insertion professionnelle des jeunes, au regard de leurs parcours d'études et de leur environnement familial. Les principaux thèmes du tronc commun portent sur la situation des jeunes sur le marché du travail (conditions d'emploi, métiers exercés, chômage, moyens utilisés pour trouver un emploi...), leurs conditions de vie (ressources, conditions de logement, situation familiale...). Les données de l'enquête peuvent être enrichies par appariement avec les données du panel de la Depp (notamment les enquêtes Familles) et du Sies qui offrent une description fine du parcours de formation des jeunes (redoublement, choix d'orientation, filières suivies, aspirations des familles...).

Le dispositif EVA permet de mettre en regard les informations sur les débuts de carrière et l'insertion professionnelle avec les cursus scolaires et universitaires détaillés et les projets formés pendant l'adolescence ou la jeunesse. Le lien avec l'enquête Familles de la Depp permet d'enrichir les analyses avec des informations précises sur le milieu familial du jeune.

L'échantillon du dispositif EVA est celui du panel d'élèves du second degré recrutés en 2007, soit 35 000 élèves entrés en 6^e en 2007 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine ou des départements d'Outre-mer (Dom).

L'enquête est collectée chaque année, de mars à juillet, sur la situation au 1^{er} mars. Le mode de collecte est un multimode séquentiel et concurrentiel Internet/papier/téléphone. La collecte Internet démarre en mars, la collecte papier en avril et la collecte téléphonique en mai pour se terminer début juillet. Le temps de réponse est de 9 minutes en moyenne.

Un comité de pilotage, réunissant Depp, Sies et Insee, définit les grandes orientations du projet. Des comités techniques réguliers permettent aux trois services statistiques collecteurs de travailler en concertation sur le dispositif EVA. Un comité de suivi, interne à l'Insee, se réunit tous les 2 mois environ pour veiller au bon déroulement de l'enquête (organisation des tests, formation des gestionnaires et des enquêteurs, suivi du déroulement de la collecte...).

Les fichiers pondérés et anonymisés du dispositif EVA seront mis à disposition *via Quetelet* et dans une forme enrichie de quelques variables indirectement nominatives au CASD. Une première mise à disposition aura lieu lorsque la scolarité dans le secondaire sera achevée, dans la suite de la mise à disposition du panel Depp 2007, au plus tôt fin 2018.

Justificatif de l'obligation : « Le dispositif EVA repose sur un panel dont l'échantillon n'est pas renouvelé, et en direction d'une population parfois difficile à convaincre ou à suivre pour des raisons de mobilité. Le caractère obligatoire est un moyen de convaincre les jeunes du panel à répondre à cette enquête » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

~~~~~

## **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Rappel du contexte**

L'avis de conformité du Comité du label ne concerne que le dispositif EVA mais ne peut se comprendre qu'en relation avec l'examen du dispositif du Sies sur le suivi des bacheliers.

Ces deux dispositifs (suivi des bacheliers et EVA) sont articulés dans la mesure où la collecte auprès des élèves issus du panel 2007 et poursuivant des études dans l'enseignement supérieur (« échantillon commun ») alimente simultanément l'enquête sur le suivi des bacheliers du Sies<sup>1</sup> et le dispositif EVA pour une partie du questionnaire (« tronc commun »). Cependant, le Sies procède aussi à une interrogation plus approfondie que celle du dispositif EVA, avec des modules variables d'une année sur l'autre.

Ceci impose une bonne coordination entre les trois services collecteurs du dispositif EVA et un protocole d'échanges de données très bien défini, encadré et sécurisé. Cette coordination semble bien assurée (convention tripartite, comités de suivi et de pilotage).

Quant aux utilisateurs, il importe qu'ils soient clairement avertis des possibilités offertes à terme par le triptyque (panel Depp, dispositif EVA Insee-Depp-Sies, panel bacheliers du Sies). Un document de synthèse présentant clairement ces différents ensembles de données devrait être établi à leur intention. Cette demande du Comité de clarifier les enquêtes et dispositifs s'adresse à l'ensemble des trois partenaires.

À l'avenir, si ces opérations sont reconduites, il conviendrait que les demandes d'avis d'opportunité reflètent correctement l'articulation des dispositifs et enquêtes associées tout en distinguant leurs finalités et produits respectifs et l'horizon temporel de suivi des panels concernés.

---

<sup>1</sup> Qui recourt par ailleurs, pour assurer le suivi complet d'une cohorte de bacheliers (2014), à un échantillonnage complémentaire à celui du dispositif EVA.

## **Remarques générales**

Le Comité du label indique que le label couvre d'une part l'enquête « EVA » pour la partie collecte auprès des jeunes issus du panel Depp qui ne sont plus en études (objet de la demande initiale de label) et, d'autre part, l'ensemble du processus de production relatif au dispositif « EVA », dont une partie est collectée par le Sies et la Depp comme indiqué ci-dessus, processus de production qui inclut notamment la méthodologie de traitement et la mise à disposition des fichiers.

Concernant la concertation, le Comité prend note du fait qu'une présentation du dispositif « EVA » est prévue à la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis le 9 novembre 2017.

## **Méthodologie**

Le Comité du label encourage le service à remettre à l'étude les modèles de correction de la non-réponse en ré-incluant les variables qui figuraient dans les modèles relatifs au panel Depp mais qui ont été éliminées du fait de leur non-significativité.

Concernant les pondérations transversales successives, des modèles de pondération séquentielle devront être mis en œuvre et décrits précisément. Le Comité invite le service à assurer la cohérence des poids transversaux entre les différents millésimes sur un certain nombre d'agrégats.

Il lui suggère également de réfléchir à la mise en place d'une pondération longitudinale.

Le Comité a pris note du fait que le service envisageait de mener tous ces travaux pour assurer la première mise à disposition des fichiers à la fin 2018, de façon concomitante avec la mise à disposition du panel Depp.

Lors de la nouvelle présentation du service devant le Comité du label en 2020, le Comité souhaitera disposer du bilan du panel en termes d'attrition (tableaux à l'appui), d'une note présentant les travaux relatifs aux pondérations et de la vue d'ensemble sur le dispositif EVA et la présentation des conditions d'usage des bases de données EVA en lien avec les dispositifs connexes (panel Depp, panel bacheliers). Le questionnaire sera présenté pour rappel et indication d'éventuelles évolutions.

## **Protocole de collecte**

Le Comité du label prend note de l'ajout de deux questions destinées à l'enquêteur afin de mieux caractériser le recours au proxy et ce, dès la collecte 2018.

Le Comité suggère au service de vérifier si le choix de l'ordre de sélection des questionnaires s'appuyant sur le mode de collecte (en cas de questionnaires en doublon) est pertinent ou pas.

Le Comité recommande au service d'être vigilant sur les risques d'incohérence dans les trajectoires qui pourraient résulter du recours à des proxys au cours des années successives de collecte.

### Lettre-avis :

Le Comité du label prend note des modifications apportées dans la nouvelle version des lettres-avis fournie. Une remarque a été formulée en séance, le service est invité à la prendre en compte :

Dans la lettre d'envoi « 1<sup>ère</sup> interrogation » : récrire la première phrase du deuxième paragraphe : « Dorénavant, c'est l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui vous interrogera chaque année dans le cadre de l'enquête statistique sur l'« Entrée dans la vie adulte ».

Questionnaires :

Le Comité prend note du fait que plusieurs modifications ont été faites par le service suite aux remarques du prélabel. De nombreux compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail figure dans le relevé de décisions.

Le Comité du label demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis et des questionnaires.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à **l'enquête sur l'entrée dans la vie adulte (EVA)** et propose de lui **conférer le caractère obligatoire**.

**Ce label est valide pour les années 2018 à 2020**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth